



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du Lundi 16 Décembre 2024

Date de convocation

Le 06 Décembre 2024

**Nombre
d'Administrateurs**

En exercice..... 17

Présents..... 11

Votants..... 13

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le seize Décembre à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUEREZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno LECLERCQ,

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, (donne procuration à Madame Alice DUPONT-DONNET) ; Monsieur Frédéric DEROT, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY, (donne procuration à M. Joël QUENTIN)

Étaient Absents :

Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetitia ARENA.

Exposé :

Vu la délibération 2021-12 adoptant le budget primitif du CCAS pour l'année 2024,

Vu la demande du comptable public pour la constitution d'une provision pour risques d'un montant de 125.33 €,

Une provision doit être constituée au vu de l'état des créances à recouvrer du CCAS de Marly. Sur le plan comptable, les créances antérieures à l'année 2023 et non soldées doivent être constatées par une provision suivie de l'émission d'un mandat d'ordre budgétaire au compte 6815. Au 31 décembre 2023, le montant de ces créances s'élève à 125.33 €. Aussi, il est nécessaire d'abonner la chapitre 68 de cette somme afin de réaliser l'écriture comptable.

Selon l'instruction budgétaire et comptable M57, les amortissements se comptabilisent au prorata temporis. Aussi afin d'effectuer les opérations liées aux dotations aux amortissements, des ajustements budgétaires doivent être réalisés.

Aussi il est proposé la décision modificative suivante :

C.C.A.S. DE MARLY (59)
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 Séance du 16 Décembre 2024

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le

ID : 059-265903831-20241216-24-BF

GENIN 2031025 S'LOM

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Dépense	Recette
42 opération de transfert entre sections	6811 dotation aux amortissements	209,00 €	
011 Charges à caractère général	60612 Energie Electricité	- 209,00 €	
68 dotation provisions semi-budgétaire	6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	125,33 €	
011 Charges à caractère général	60612 Energie Electricité	- 125,33 €	

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Dépense	Recette
40 opération de transfert entre sections	28188 Autres immobilisations corporelles		209,00 €
021 immobilisation corporelle	2188 autres immobilisations corporelles	209,00 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la décision modificative numéro 2 concernant les transferts de crédits mentionnés ci-dessus sur le budget primitif 2024
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil d'Administration,
 Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,
 Après en avoir délibéré,
 A L'UNANIMITÉ,

- Approuve la décision modificative numéro 2 concernant les transferts de crédits mentionnés ci-dessus sur le budget primitif 2024
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
 Président



Affiché le

Transmis en Sous-préfecture le .27.12.2024..

Document exécutoire à compter du .27.12.2024..

Notifié à l'intéressé le